



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-025

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2022-01-12-00013 - Arrêté directorial donnant mandat à la directrice des affaires juridiques et des droits des patients, à Marc DUPONT, à Soisic IROZ et à Kate JARRARD devant les juridictions administratives, civiles et pénales (1 page)

Page 3

75-2022-01-12-00014 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 5

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction

75-2022-01-12-00008 - Arrêté portant nomination de membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat de Paris (2 pages)

Page 7

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-01-12-00011 - Arrêté N° 22-004 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 10

75-2022-01-12-00012 - Arrêté N° 22-005 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 12

75-2022-01-12-00009 - Arrêté n°22-002 relatif à la composition du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police (CTi-PP) (2 pages)

Page 14

75-2022-01-12-00010 - Arrêté n°22-003 portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale (CAPi) compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-01-12-00013

Arrêté directorial donnant mandat à la directrice
des affaires juridiques et des droits des patients,
à Marc DUPONT, à Soisic IROZ et à Kate
JARRARD devant les juridictions administratives,
civiles et pénales

**Arrêté directorial donnant mandat à la directrice des affaires juridiques et des droits des patients,
à Marc DUPONT, à Soisic IROZ et à Kate JARRARD devant les juridictions administratives, civiles et pénales**

**Le Directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1,

Vu l'article 706-43 du code de procédure pénale,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux missions de la Direction des Affaires juridiques et des droits des patients,

Vu le décret du Président de la République du 23 décembre 2021 plaçant Mme Marie-Charlotte DALLE dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 1er janvier 2022, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques et des droits des patients,

ARRETE

ARTICLE 1

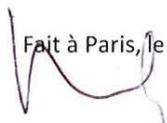
A compter du 1^{er} janvier 2022, mandat est donné à Mme Marie-Charlotte DALLE directrice des affaires juridiques et des droits des patients, à M. Marc DUPONT, adjoint à la directrice des affaires juridiques et des droits des patients, à Mme Soisic IROZ, directrice déléguée ainsi qu'à Mme Kate JARRARD, chargée de mission pour les affaires pénales, aux fins de représenter l'établissement public en demande et en défense devant les juridictions administratives, civiles et pénales concernant l'établissement public.

ARTICLE 2

L'arrêté directorial n°75-2022-01-04-00006 du 4 janvier 2022 donnant mandat devant les juridictions administratives, civiles et pénales est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

Martin HIRSCH

12 JAN. 2022

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-01-12-00014

Arrêté directeur modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l' Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté directeur modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu le décret du Président de la République du 23 décembre 2021 plaçant Mme Marie-Charlotte DALLE dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques et des droits des patients,

ARRETE :

Article 1

L'article 1er de l'arrêté n°75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 susvisé est modifié comme suit :

Pour la Direction des affaires juridiques et des droits des patients (DAJDP) :

Madame Marie-Charlotte DALLE ;

Article 2

L'arrêté n°75-2022-01-04-00004 du 4 janvier 2022 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

12 JAN. 2022


Martin HIRSCH

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-01-12-00008

Arrêté portant nomination de membres du
conseil de famille des pupilles de l'Etat de Paris



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Unité Départementale de Paris

Paris, le 12/01/2022

**ARRETE PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE
DES PUPILLES DE L'ETAT DE PARIS**

Le Préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment le chapitre IV titre II du livre II relatif aux pupilles de l'Etat ;

Vu l'article 29 II de la Loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

Vu le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

Vu les arrêtés des 09 juin 2016, 06 février 2017, 07 mars 2018, 07 mai 2019, 30 octobre 2020 09 mars 2021 et 28 septembre 2021 portant nomination des membres des Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 mars 2021 nommant Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, directrice de l'unité de Paris à compter du 1er avril 2021 ;

Sur proposition de la Directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris :

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du **Conseil de famille I** des pupilles de l'Etat de la Ville de Paris :

➤ **Au titre des associations familiales:**

Union Départementale des Associations Familiales - UDAF

- **Madame Marie-Anne CASAGRANDE**, titulaire, nouveau mandat pour une durée de 6 ans.
- **Madame Céline FLAMENT BLONDET**, suppléante, nouveau mandat pour une durée de 6 ans.

Article 2 : Le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, et la Directrice de l'unité départementale de Paris, chacun en ce qui le concerne, sont responsables de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France.

Pour le Préfet et par délégation

La Directrice régionale adjointe,
directrice de l'unité départementale de
Paris
signé

Barbara CHAZELLE

Préfecture de Police

75-2022-01-12-00011

Arrêté N° 22-004 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-004

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 13 janvier 2022 matin :

Membre titulaire:

« Mme Anne DE BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Alexis MARTY, directeur de la police aux frontières d'Orly »

Membre suppléant:

« M. Thierry FERRE, directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne, est remplacé par Mme Natacha MERRIEN, directrice départementale adjointe de la sécurité publique de l'Essonne »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 12 JANV. 2022

Chef de service de gestion des personnels de la
police nationale

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2022-01-12-00012

Arrêté N° 22-005 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-005

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 13 janvier 2022 après-midi :

Membres titulaires:

« M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est remplacé par M. Frédéric CHEYRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne »

« Mme Anne DE BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Alexis MARTY, directeur de la police aux frontières d'Orly »

Membre suppléant:

« M. Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-et-Marne, est remplacé par M. Marc KECHICHIAN, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Seine-et-Marne »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 12 JAN. 2022

Chef de service de gestion des personnels de la
police nationale

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2022-01-12-00009

Arrêté n°22-002 relatif à la composition du
comité technique interdépartemental
des services de police de la préfecture de police
(CTi-PP)

Arrêté n°22-002

**relatif à la composition du comité technique interdépartemental
des services de police de la préfecture de police (CTi-PP)**

Le préfet de police,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié portant création des comités techniques des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté n°21-012 du 02 avril 2021 relatif à la composition du comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées entre le 30 novembre et le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au comité technique interdépartemental des services de police de la préfecture de police ;

Arrête

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au CTi-PP :

- M. Didier LALLEMENT, préfet de police ;
- M. Charles MOREAU, préfet, secrétaire général pour l'administration.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel, titulaires et suppléants, au CTi-PP :

1°) Au titre des organisations syndicales Alliance Police Nationale – Synergie Officiers – Syndicat Indépendant des Commissaires de Police (SICP) - Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Infirmiers de la police nationale (SNAPATSI) :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Jean-Paul MEGRET	Mme Jessie EYGONNET
M. Emmanuel CRAVELLO	M. Grégory GOUPIL
M. Patrice RIBEIRO	M. Yoann MARAS
M. Emmanuel QUEMENER	Mme Stéphanie BOYER

Mme Isabelle TROUSLARD	Mme Sandra ACAMPORA
------------------------	---------------------

2°) Au titre de la fédération de syndicats du ministère de l'intérieur – Force ouvrière (FSMI-FO) :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Alain BARROUQUERE-THEIL	M. Erwan GUERMEUR
Mme Virginie DALENS	Mme Leila Myriam MOSTEFAI
M. Josias CLAUDE	M. Olivier MOULIN
M. Sébastien HERITIER	M. Miraled KHEDDAR

3°) Au titre des organisations syndicales Union nationale des syndicats autonomes – Fédération autonome de syndicats du ministère de l'intérieur (UNSA-FASMI) et Syndicat National Indépendant des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de la police nationale (SNIPAT) :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
M. Stéphane IMMERY	M. Jean-Philippe BOZZOLA

Article 3 : L'arrêté n°21-040 du 9 septembre 2021 relatif à la composition du comité technique interdépartemental des services de la préfecture de police est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 12 JANV. 2022

Directrice des ressources humaines

Juliette TRIGNAT

Préfecture de Police

75-2022-01-12-00010

Arrêté n°22-003 portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale (CAPI) compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté n°22-003

portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale (CAPI) compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées entre le 30 novembre et le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrête

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la CAPI :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Charles MOREAU, préfet, secrétaire général pour l'administration	M. Pascal LE BORGNE, adjoint à la directrice des ressources humaines
Mme Juliette TRIGNAT, directrice des ressources humaines	Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines
M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies	Mme Aurore LE BONNEC, sous-directrice de l'action sociale à la direction des ressources humaines
Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines	Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines
M. Éric BARRE, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne	Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation	M. Lionel DESQUEYROUX, adjoint à la sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation
Mme Agnès ZANARDI, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris	M. Pierre LE COZ, adjoint à la sous-directrice du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris
M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police	M. Thierry FERRE, directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne
M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris	M. Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-et-Marne
M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine	M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines
M. Michel LAVAUD, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis	M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise

M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne	Mme Rachel COSTARD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité de Paris
Mme Fabienne SOL, directrice adjointe de la police aux frontières des aéroports Roissy Charles-De-Gaulle et Le Bourget	Mme Laurence GAYRAUD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine
Mme Anne de BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly	M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel titulaires et suppléants à la CAPI :

Pour le grade de major de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Stéphanie BOYER, Alliance Police Nationale	M. Frédéric BOUCHER, Alliance Police Nationale
Mme Nathalie ORIOLI, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Frédéric DE OLIVIERA, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Olivier BRUN, UNSA Police	M. Thierry TRAN THANH THIEN, UNSA Police

Pour le grade de brigadier-chef de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Emmanuel QUEMENER, Alliance Police Nationale	Mme Audrey VAGNER, Alliance Police Nationale
M. Angelo BRUNO, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Sébastien HERITIER, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Sébastien CHALON, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Ludovic BONNET, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de brigadier de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Yoann MARAS, Alliance Police Nationale	M. Cédric BOYER, Alliance Police Nationale
M. Loïc DESSERTENNE, Alliance Police Nationale	M. Stéphane CIRACIYAN, Alliance Police Nationale

Mme Amandine VANHOYE, Alliance Police Nationale	Mme Fanny DURIEUX, Alliance Police Nationale
M. Erwan GUERMEUR, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Grégory BOUVIER, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de gardien de la paix :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Julien LE CAM, Alliance Police Nationale	Mme Noura BERRAHMOUNI, Alliance Police Nationale
Mme Jessie EYGONNET, Alliance Police Nationale	M. Mickaël WURTZ, Alliance Police Nationale
Mme Sandra HAIRAUD, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Thierry BINDINI, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Vincent BEAUPERE, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Kévin ZOUGGARI, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°21-041 du 18 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris le 12 Janvier 2022

Directrice des ressources humaines

Juliette TRIGNAT